

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°09-2022-149

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2022

Sommaire

**09 AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE - DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE L ARIEGE - DIRECTION / ARS- Pôle animation des
politiques territoriales de santé publique unité accès aux soins 1er recours**

09-2022-10-25-00003 - 2022 10 arrêté de la liste des médecins agréés (2
pages)

Page 3

**09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA
COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

09-2022-11-07-00001 - Décision portant sur la continuité de la direction
dans le cadre des astreintes administratives (2 pages)

Page 5



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ARIÈGE

Arrêté préfectoral fixant la liste des médecins agréés pour la composition du comité médical et de la commission de réforme

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 86-631 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires;

VU le décret du 06 juillet 2018 nommant Madame Sylvie FEUCHER, préfète du département de l'Ariège;

Vu le décret du 10 septembre 2018 nommant Monsieur Stéphane Donnot, secrétaire général de la préfecture de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 et les avenants en dates du 16 Septembre 2020 et du 15 Juillet 2021 portant la liste des médecins agréés du département de l'Ariège jusqu'au 31 octobre 2022;

Considérant les avis favorables du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Ariège en date du 18 Octobre 2019, de l'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux en date du 9 octobre 2019;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie;

ARRÊTE

Article 1:

La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de l'Ariège mentionnée à l'article 1 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 est composée comme suit :

Arrondissement de FOIX :

- Docteur ARAGON Christophe, Médecin Généraliste - 49 Avenue Léo Blum - 09300 LAVELANET
- Docteur BOUCHE Jean Jacques, Médecin Généraliste - Centre de Gestion - 4, Rue Raoul Lafagette, 09000 FOIX
- Docteur DURAND Didier, Médecin Généraliste - 35 Rue Gabriel Fauré - 09000 FOIX
- Docteur GUINTOLI Catherine, Médecin Généraliste - 2 Ter Avenue du Cardié - 09000 FOIX
- Docteur HARTIG Pierre, Médecin Généraliste et du Travail – Centre de gestion de la fonction de l'Ariège – 10 Rue Germain Authie 09000 FOIX
- Docteur CASTRO Georges, Psychiatre - 9 Avenue de Lérída - 09000 FOIX

Arrondissement de PAMIERS :

- Docteur CALLEJA Philippe, Médecin Généraliste - 5 Rue Louis Pasteur - 09700 SAVERDUN
- Docteur GOUNOT Cyrille, Médecin Généraliste - 3, Rue François Jacob - 09500 MIREPOIX
- Docteur NICOLAZIC Pascal, Médecin Généraliste et du Sport – 36 bis avenue du 9ème RCP – 09100 PAMIERS
- Docteur SAURAT Jean Luc, Médecin Généraliste - FAM de Guillhot - 09100 BENAGUES

Arrondissement de SAINT-GIRONS

- Docteur DE GUEMBECKER Wladimir, Médecin Généraliste et Gériatre – EHPAD JEAN SERVAT – Avenue de l'Europe - 09320 MASSAT
- Docteur FERRAGE Claudine, Psychiatre - 97 Boulevard Frederic Arnaud - 09200 SAINT GIRONS
- Docteur JALBY Joëlle, Psychiatre - CHAC - 09200 ST GIRONS

Article 2

La date d'effet du présent arrêté est fixée au 1er novembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace celui en date du 23 octobre 2019 ainsi que les avenants en dates du 16 Septembre 2020 et du 15 Juillet 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et la directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, **25 OCT. 2022**
P/La préfète et par délégation
~~Le secrétaire général~~
Dominique FOSSAT



**CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX**

**DECISION N° 84-2022 du 4 novembre 2022
Continuité de la Direction
dans le cadre des astreintes administratives**

**L'Administrateur Provisoire du Centre Hospitalier Ariège Couserans
et Directeur par intérim de l'Établissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la décision du Ministre de la Santé de la Prévention du 27 juin 2022 désignant Monsieur Yves BLOCH, Directeur d'Hôpital, en tant qu'Administrateur Provisoire du Centre Hospitalier Ariège Couserans à compter du 27 juin 2022 pour une durée de six mois,

DECIDE

Article 1

Pour assurer la continuité de la Direction Monsieur Jean-Christophe DANDIEU a pour mission d'assurer les astreintes de Direction.

Dans cette fonction, l'intéressé a compétence pour prendre les mesures nécessitées par l'urgence et les mesures strictement nécessaires à la continuité du fonctionnement du Centre Hospitalier Ariège Couserans, y compris si besoin, les mesures d'assignation des agents au travail, ainsi que les mesures relatives aux hospitalisations sous contraintes.

Article 2

Délégation de signature est donnée à cette fin à Monsieur Jean-Christophe DANDIEU afin de signer tous les actes et documents relevant du champ de ses attributions définies à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

La présente décision prendra effet à compter 7 novembre 2022.

1/2

Article 4

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs de l'Ariège.

SPECIMEN DE LA SIGNATURE**Jean-Christophe DANDIEU**

Fait à Saint-Lizier, le 4 novembre 2022

Yves BLOCH
Administrateur Provisoire